

Aider les femmes à être en sécurité en ligne

face aux violences de son (ex) partenaire ou autre agresseur

UN PARTENARIAT ENTRE FACEBOOK ET
LE CENTRE HUBERTINE AUCLERT



facebook



Aider les femmes à être en sécurité

UN PARTENARIAT ENTRE FACEBOOK ET
LE CENTRE HUBERTINE AUCLERT

TABLE DES MATIÈRES

] Introduction	2
] Quelles formes de violence en ligne?	4
] Histoires vécues par des femmes	5
] Risques	6
] Devenez spécialiste de votre sécurité sur Facebook	7
] Aide sur Facebook	11
] Ressources et contacts utiles	12
] Conseils de sécurité - Questions/réponses	13

Bienvenue dans notre guide de la sécurité en ligne

Le Centre Hubertine
Auclert déclare...



Le monde en ligne doit être ouvert et sûr pour toutes et tous. Malheureusement, bien qu'il nous offre d'incroyables opportunités, il fournit également aux auteurs de violences au sein du couple (copain, compagnon, conjoint ou ex) ou aux auteurs d'autres violences sexistes ou sexuelles (connaissance, collègue, famille, inconnu...) de nombreux moyens de contrôler, de menacer et d'intimider leurs victimes. Même si ces agissements ont lieu en ligne, ils sont inacceptables et sont des violences.

Ce guide vous permettra de gérer votre sécurité sur Facebook, de connaître les ressources utiles si votre sécurité est en danger, tout en restant connectées aux personnes et aux causes qui vous sont chères.

Ce guide a été élaboré en partenariat avec plusieurs associations spécialisées sur les violences sexistes et sexuelles:

- Centre Hubertine Auclert, Observatoire régional des violences faites aux femmes : www.hubertine.fr
- Collectif féministe contre le viol: www.cfcv.org
- Fédération Nationale Solidarité Femmes: www.solidaritefemmes.org
- En avant Toute(s): www.enavanttoutes.org
- Féministes contre le Cyberharcèlement : <https://feministesvscyberh.tumblr.com/>

Si vous pensez être victime de violences : consultez les ressources et contacts page 12.

Facebook attache une grande importance à la sécurité des femmes.

Nous avons établi en ce sens des politiques claires, appelées Standards de la communauté, afin de protéger les femmes en ligne. Nous proposons également des outils de protection anonymes faciles à utiliser tels que les fonctions de signalement et de blocage visant à permettre aux femmes de garder le contrôle de leurs propres expériences sur Facebook.

Nous avons également des équipes dédiées qui travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans le monde entier sur les signalements de sécurité envoyés par les femmes et qui mettent en place de nouvelles fonctionnalités visant à soutenir notre communauté.

Enfin, nous collaborons étroitement avec des spécialistes de la sécurité des femmes, comme Le Centre Hubertine Auclert, le Collectif féministe contre le viol, la Fédération Nationale Solidarité Femmes, En avant Toute(s) et Féministes contre le Cyberharcèlement, qui contribuent à nous aider dans notre approche de soutien des femmes en ligne.

Ensemble, nous continuerons à travailler afin de créer un monde en ligne plus sûr pour les femmes.

Nous espérons que ce guide vous sera utile.



Quelles formes de violences en ligne ?

VIOLENCES CONJUGALES

Les violences conjugales sont un processus au cours duquel un partenaire exerce à l'encontre de l'autre, des comportements et propos agressifs, dégradants, dominateurs et violents, y compris sexuellement.

Dans la plupart des cas, les violences conjugales sont perpétrées par un partenaire ou un ex-partenaire. Dans la grande majorité des cas, les violences conjugales sont subies par des femmes et perpétrés par des hommes. Les violences conjugales comprennent les actes de maltraitance émotionnelle, physique, sexuelle et financière, ainsi que le harcèlement et le contrôle coercitif. Toute femme, quels que soient son âge, son origine, sa couleur de peau, sa religion, son orientation sexuelle, son identité de genre, sa situation de handicap ou son apparence physique.

VIOLENCES EN LIGNE

Bon nombre de femmes sont aujourd'hui victimes de violences sexistes ou sexuelles en ligne de la part de leur (ex-)partenaire, mais aussi famille, collègue, proche

L'agresseur n'a pas besoin de vivre avec une victime ni de trouver leur victime « dans le monde réel » : ils peuvent aussi commettre des abus et du harcèlement en ligne. Par exemple, les partenaires et ex-partenaires violents utilisent fréquemment les réseaux sociaux pour humilier et menacer leurs victimes, pirater leurs e-mails et leurs comptes et même utiliser des logiciels pirates pour les surveiller. Nous savons que les auteurs de violences conjugales utilisent souvent les réseaux sociaux pour intimider leurs partenaires ou leurs ex-partenaires, surveiller leurs déplacements et partager des photos ou des vidéos intimes sans leur consentement. Ce comportement illégal est inacceptable et va à l'encontre des règles de Facebook (Standards de la communauté).

Histoire vécue par une femme

Voici comment un ex-partenaire a créé de faux comptes sur les réseaux sociaux pour harceler sa victime et sa famille :

« Pendant leurs six années de vie commune, il s'est livré à une intimidation verbale et psychologique, en contrôlant chacun de ses mouvements. Il refusait de lui donner de l'argent, même pour acheter du déodorant, des vêtements ou de la nourriture. Il lui arrivait de la pousser, de la malmener et même de tenter de l'étrangler dans ses moments les plus violents. Après être passée par un centre d'hébergement, elle finit par emménager dans sa propre maison, mais il n'a jamais cessé de la harceler. Il lui envoyait constamment des messages par Facebook, observait ses allées et venues et la suivait. Il utilisait notamment Facebook pour se procurer ses nouvelles adresses chaque fois qu'elle déménageait, afin de pouvoir la harceler chez elle. »

Il existe cependant des moyens pour renforcer sa sécurité en ligne et contrer certaines stratégies des agresseurs. En comprenant les risques et les outils nécessaires pour assurer votre sécurité en ligne, vous pouvez devenir spécialiste de la sécurité sur Facebook.



Risques

Les plates-formes de réseaux sociaux peuvent offrir aux agresseurs de multiples opportunités de contrôler et de terroriser leurs victimes. Ils peuvent surveiller leurs victimes, partager leurs photos ou vidéos intimes sans leur consentement et aussi leur envoyer directement des messages agressifs et menaçants.

Il est important d'apprendre à utiliser les plateformes de réseaux sociaux de façon sécurisée, pour limiter autant que possible ces risques. Une personne dont les comptes de réseaux sociaux ont déjà été piratés est particulièrement en danger.



Toutefois, il existe des moyens de réduire ces risques.

Un partenaire ou un ex-partenaire, mais aussi un(e) collègue ou un(e) ami(e), peut connaître ou deviner facilement votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Une fois qu'il a accès à votre compte, il peut contacter ou bloquer vos amis, modifier vos paramètres et accéder à vos photos et vidéos, et les copier avant même que vous ne sachiez que votre compte a été piraté.

Nous savons que les femmes victimes sont déjà spécialistes de la gestion de leurs propres risques et de leur sécurité. Toutefois, certaines mesures spécifiques peuvent vous permettre de contrer certaines stratégies des agresseurs. Ce guide contient de nombreux conseils utiles, qu'il s'agisse de signaler un comportement abusif ou d'empêcher le partage en ligne d'une image à caractère intime, privé ou sexuel, afin de vous aider à devenir spécialiste de votre sécurité sur Facebook.

Devenez spécialiste de votre sécurité sur Facebook

Voici quelques conseils simples pour garantir votre sécurité et protéger vos informations.

PROTÉGEZ VOTRE COMPTE



Gardez votre mot de passe secret

N'utilisez pas votre mot de passe Facebook sur d'autres sites web, ne l'enregistrez pas et ne le partagez jamais. Vous devez être la seule personne à le connaître. Évitez d'utiliser des informations qui vous identifient personnellement et qui peuvent être facilement découvertes, comme votre nom, votre numéro de téléphone, votre date de naissance, votre adresse postale, ceux de vos enfants etc. Votre mot de passe doit être difficile à deviner.

Vous trouverez les outils suivants dans vos **Paramètres**, dans la section **Sécurité et connexion**, afin de sécuriser votre profil :

-]
 -]
-
1. Nous vous enverrons un texto (SMS - Remarque : des frais peuvent s'appliquer) contenant un code de connexion chaque fois que vous en aurez besoin.
-
2. Vous pouvez utiliser notre **générateur de code** si l'application Facebook est installée sur votre smartphone ou votre tablette.
-
3. Vous pouvez obtenir 10 codes et les imprimer, les noter ou les enregistrer au cas où vous en auriez besoin plus tard.
-

PROTÉGEZ VOS INFORMATIONS

Gérez votre confidentialité



Les outils suivants peuvent vous aider à personnaliser davantage votre confidentialité et celui de votre entourage immédiat :

-] Utilisez l'**assistance confidentialité** pour vous assurer que vous partagez uniquement vos informations et vos publications avec les personnes de votre choix.
-] Sur votre ordinateur, vous pouvez organiser des groupes d'amis en utilisant des listes. Cela vous aidera à contrôler les personnes qui peuvent voir ce que vous partagez sur Facebook.
-] Consultez la **section Confidentialité** sous Paramètres pour savoir qui peut voir vos publications, vous contacter et vous retrouver.
-] Surveillez l'activité sur votre profil Facebook en consultant votre **historique personnel**, ou si vous utilisez un ordinateur, découvrez ce que voient les autres lorsqu'ils consultent votre profil, en sélectionnant **Aperçu du profil en tant que...**, à droite de votre photo de couverture.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE CONTENU ABUSIF

Les Standards de la communauté Facebook visent à trouver le bon équilibre entre le fait de proposer aux utilisateurs un espace pour s'exprimer et de promouvoir une communauté accueillante et sûre pour chacun et chacune. Voici les mesures à prendre si vous remarquez un comportement abusif (usurpation d'identité, insultes, menaces, harcèlement, divulgation d'informations privées..) sur votre profil ou votre page:

Signalez le contenu



Le meilleur moyen de nous signaler un contenu abusif, indésirable voire menaçant pour vous sur Facebook est d'utiliser le lien Signaler qui s'affiche à côté du contenu en question ou utiliser les formulaires adaptés dans le centre d'aide Facebook (ex: <<[Signaler un message menaçant](#)>>). Nous examinerons le signalement et prendrons les mesures nécessaires.

Facebook s'efforce toujours d'optimiser ses flux de signalements. C'est la raison pour laquelle ils sont fréquemment mis à jour. Veuillez consulter la page facebook.com/report pour accéder aux informations les plus récentes à propos du signalement des commentaires ou des messages.



Documentez les abus

Si vous envisagez de signaler un cas de harcèlement à la police, prenez des captures d'écran de tous les contenus menaçants ou violents pour conserver des preuves. Une fois que vous avez bloqué une personne, sa dernière interaction avec vous n'est plus visible.



Bloquez les agresseurs

Bloquer une personne l'empêche de vous demander en ami(e) ou d'entamer une discussion avec vous. Cette personne ne pourra pas voir ce que vous publiez dans votre journal. Pour bloquer une personne :

-] Cliquez sur le «...» à droite de son nom dans son profil Facebook, défilez jusqu'au bas du menu et sélectionnez «Bloquer».
-] Vous pouvez également accéder à vos paramètres et cliquer sur «Blocage», puis entrer le nom de l'utilisateur que vous souhaitez bloquer.
-] Les utilisateurs que vous bloquez n'en sont pas avertis.



Contactez la police

Si vous vous sentez menacée, ne restez pas seule et contactez la police. Pour une écoute et un accompagnement, contactez les associations spécialisées en proximité.

N'oubliez pas que, si vous vivez toujours ensemble ou si vous êtes en contact physique, un partenaire ou un ex-partenaire violent peut représenter une menace non seulement en ligne, mais aussi hors ligne.

PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ

Outre votre sécurité personnelle, il est parfois difficile de savoir ce que vous devez faire lorsqu'une publication, une actualité ou une photo provoque un partage émotionnel ou des commentaires inquiétants de la part de vos abonnés.

Voici comment aviser Facebook si vous pensez qu'une personne peut être en danger. Vous trouverez également des ressources supplémentaires qui peuvent vous être utiles :

Signalez les images intimes partagées sans votre consentement.



Facebook dispose d'outils pour aider les personnes lorsque des images intimes sont partagées sur Facebook sans leur autorisation. Désormais, lorsque ce contenu (souvent appelé « revenge porn ») nous est signalé, directement via la publication ou via le formulaire [« Signaler un chantage, des images intimes ou des menaces de partage d'images intimes »](#), nous pouvons empêcher sa diffusion sur Facebook, Messenger et Instagram. En France, depuis 2016 la loi interdit la diffusion sans consentement de contenus à caractère sexuel, vous pouvez porter plainte à la police.

Vous trouverez des ressources complémentaires concernant le signalement de ces images sur la page: fb.me/not-without-my-consent.

Signalez les cas de mise en danger personnelle



Si vous savez ou pensez qu'une personne est en danger physique immédiat, veuillez contacter immédiatement les autorités locales ou un centre d'aide à la prévention du suicide. Facebook peut fournir des ressources à une personne qui souffre d'actes d'automutilation, a des idées suicidaires ou présente des signes de troubles de l'alimentation par le biais de l'outil de signalement. Pour obtenir des instructions concernant le signalement d'un commentaire ou d'une publication susceptible de révéler une situation d'automutilation, consultez la page facebook.com/report. Notez que cette option se trouve parfois dans une catégorie « autre ».

Vous trouverez des lignes d'assistance et des ressources de prévention de l'automutilation et du suicide ici :

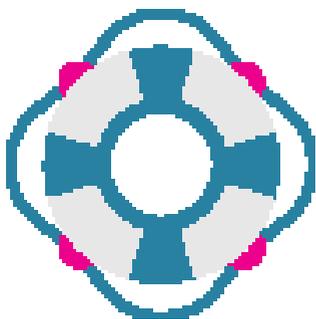
fb.me/SuicidePrevention
facebook.com/help/suicidesupport

Les numéros de services d'assistance pour les troubles de l'alimentation et les ressources connexes sont disponibles ici :

fb.me/EatingDisorderSupport

Aide sur Facebook

Facebook dispose d'outils et de ressources d'aide supplémentaires, notamment :



LES PAGES D'AIDE :

Vous y trouverez des informations et des ressources supplémentaires sur le harcèlement et le partage non consenti d'images intimes, par exemple.

facebook.com/help

LE CENTRE DE SÉCURITÉ :

Il contient des astuces et des outils concernant la sécurité en ligne et la procédure à suivre si vous estimez qu'un contenu est menaçant ou abusif.

facebook.com/safety

LA PAGE SÉCURITÉ :

Vous y trouverez des mises à jour et des nouveautés à propos de la sécurité en ligne, provenant à la fois de Facebook et de nos partenaires à travers le monde.

facebook.com/fbsafety

LES VÉRIFICATIONS :

Facebook a créé des outils, parmi lesquels la « **Vérification de confidentialité** » et « **Aperçu du profil en tant que...** » pour vous permettre de comprendre vos paramètres de confidentialité et de contrôler votre sécurité aussi facilement que possible.

Ressources et contacts utiles

Pour des conseils et informations pratiques (démarches, que dit la loi, outils d'informations) pour faire face aux cyberviolences sexistes et sexuelles, consultez le site réalisé par le Centre Hubertine Auclert: www.stop-cybersexisme.com



Si vous (ou une amie) avez besoin d'aide, plusieurs associations sont à votre écoute :

-]
Vous pouvez appeler la ligne d'écoute nationale «Violences Femmes Info» au **39 19**
Ligne gratuite, anonyme et confidentielle: 7/7 de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés. Plus d'infos sur la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui gère ce numéro et anime un réseau d'associations spécialisées en France : www.solidaritefemmes.org
-]
Si vous avez moins de 25 ans, si vous pensez être concerné.e par des violences au sein du couple, vous pouvez aussi vous connecter sur le tchat d'En avant toute(s) : www.enavanttoutes.fr (anonyme, sécurisé et gratuit)
-]
Vous pouvez appeler la ligne d'écoute nationale d'aide aux victimes de viols qui apporte écoute, aide et soutien aux victimes de viols et d'agressions sexuelles, à leur entourage, aux professionnels: **Viols Femmes Informations: 0800 05 95 95** et www.cfcv.asso.fr (Appel gratuit depuis les téléphones portables et fixes, confidentiel et anonyme)
-]
Des problèmes dans votre couple ? faites le quiz sur www.enavanttoutes.fr
-]
Le collectif féministe contre le cyberharcèlement propose également des conseils pratiques, des ressources et des outils de sensibilisation : www.facebook.com/

Conseils de sécurité

QUESTIONS/RÉPONSES



Puis-je recevoir une alerte si quelqu'un tente de se connecter à mon compte ?

Oui. Lorsque vous activez les alertes de connexion, Facebook vous envoie une notification lorsque quelqu'un tente de se connecter à votre compte depuis un ordinateur, un téléphone ou une tablette inconnus.

fb.me/LoginNotifications



Puis-je empêcher certaines personnes de voir ce que je publie ?

Oui. Lorsque vous actualisez votre statut ou que vous partagez des photos ou autre, vous pouvez choisir l'audience qui le verra. Vous pouvez même limiter l'audience qui pourra voir votre contenu. Appuyez sur la flèche en regard de «à» et sélectionnez les personnes avec lesquelles vous souhaitez partager le contenu.

fb.me/AudienceSelector



Puis-je bloquer une personne si je ne souhaite pas qu'elle me contacte ?

Oui. Vous pouvez bloquer une personne pour n'importe quelle raison. Les personnes que vous bloquez ne pourront plus voir ce que vous publiez sur votre profil, vous identifier, lancer une conversation avec vous ni vous ajouter comme ami. Facebook ne l'informera pas que vous l'avez bloquée.

fb.me/Blocking



Puis-je signaler des contenus abusifs sur Facebook ?

Oui. Signalez tout contenu qui vous semble abusif ou inapproprié sur Facebook en utilisant le lien de signalement en regard de la photo, de la publication ou du commentaire. Nous supprimons les contenus signalés qui vont à l'encontre des Standards de la communauté.

fb.me/Reporting



Puis-je faire quelque chose si mon ex ou quelqu'un partage une photo intime de moi sans mon autorisation ou menace de le faire ?

Oui. N'hésitez pas à nous le signaler. Le partage non consentuel d'images intimes est illégal en France depuis 2016 et enfreint les Standards de la communauté, autant que les menaces de partager ces images. Nous supprimons les photos ou les vidéos représentant des actes sexuels violents ou les images intimes qui sont partagées sans votre consentement, et nous supprimerons également les menaces en ce sens. Notre nouvelle technologie garantit que les images ou les films intimes que vous avez signalés ne pourront plus être partagés sur Facebook. N'oubliez pas de toujours enregistrer les preuves en prenant une capture d'écran et de signaler également l'infraction à la police.

fb.me/NCII



Comment vérifier mes paramètres de confidentialité ?

Pour examiner et améliorer votre sécurité, sélectionnez « plus », « paramètres du compte », puis « sécurité ».

fb.me/PrivacyCheckup



Que faire si l'agresseur est l'ami de mes enfants sur Facebook ?

Les partenaires ou ex-partenaires violents tentent souvent de rester en contact avec les enfants sur les réseaux sociaux tels que Facebook pour poursuivre leur leur contrôle et intimidation. S'il est possible d'éviter tout contact avec vos enfants sur les réseaux sociaux, il faut le faire. Si vous ne pouvez pas empêcher votre enfant de communiquer sur les réseaux sociaux avec votre (ex) partenaire violent, il pourrait créer un compte spécial, utilisant les paramètres de confidentialité et de sécurité les plus élevés, et où il aura pour ami son père et personne d'autre. Votre enfant devrait vous bloquer, ainsi que vos amis et votre famille, en tant qu'amis sur ce compte. Enfin, vous devriez l'informer de ce qu'il doit et ne doit pas partager sur ce profil, et souligner qu'il doit être vigilant à ne pas ouvrir ni télécharger des fichiers provenant de son père, car il pourrait s'agir de logiciels espions.



J'ai peur qu'il ne devienne violent si je modifie mon mot de passe.

C'est vous qui êtes la mieux placée pour gérer vos risques et votre sécurité. Si vous avez le sentiment que de telles mesures peuvent vous exposer à un risque supplémentaire, par exemple si vous craignez des représailles de votre partenaire si vous modifiez votre mot de passe, il est indispensable de toujours considérer en priorité votre sécurité physique. En cas de danger, adressez-vous dans un premier temps à la police pour assurer votre sécurité, puis contactez le numéro national Violences Femmes Informations 3919 ou Viols Femmes Informations 0800 05 95 95 pour obtenir de l'aide dans vos démarches. (plus de détails page 12)

Comment supprimer un compte créé à mon nom sans que cela soit le mien ?

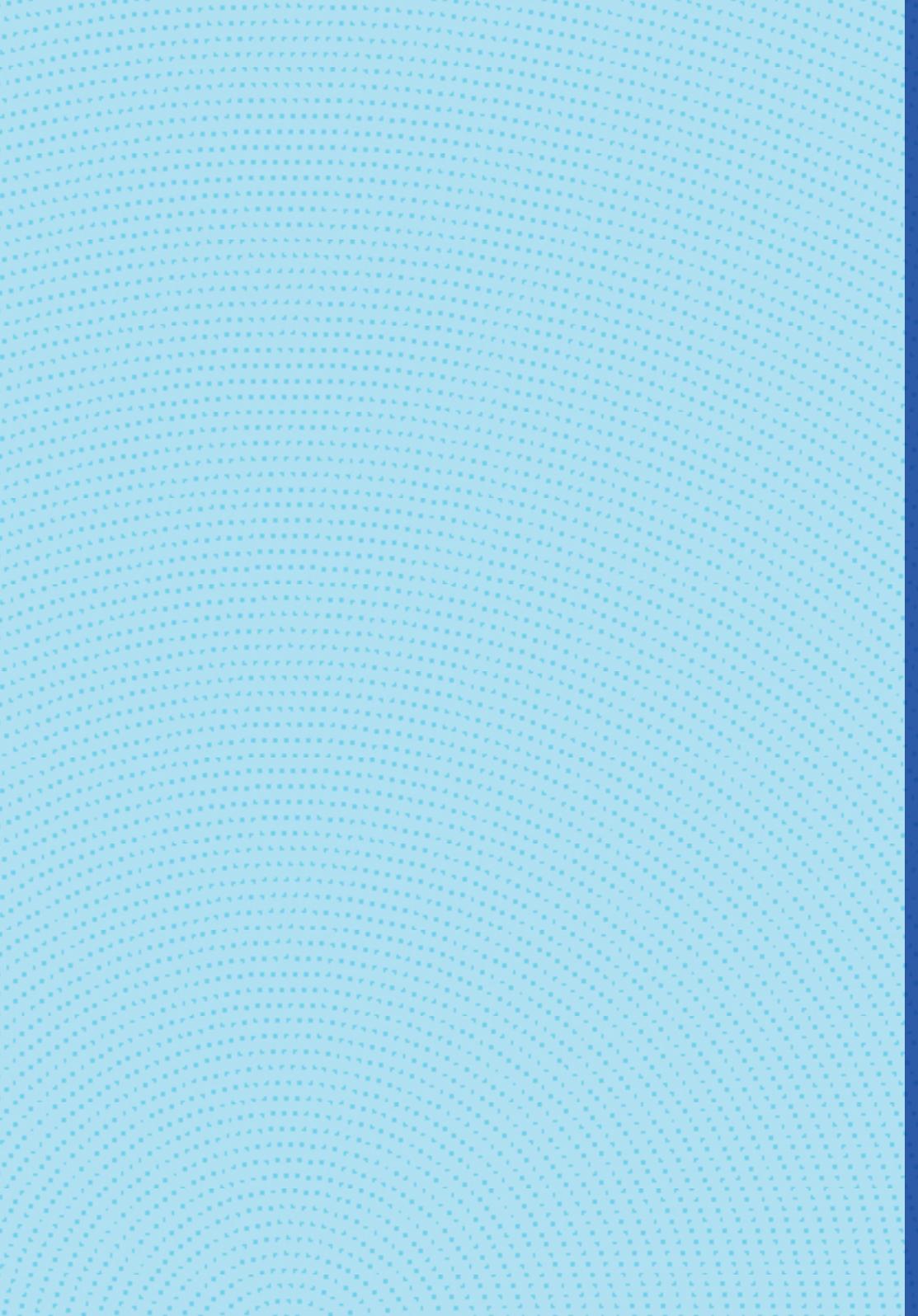
Si vous avez un compte Facebook et voulez signaler que quelqu'un prétend être vous ou une personne que vous connaissez, vous pouvez signaler ce profil pour usurpation d'identité. A défaut, si vous n'avez pas de compte Facebook et voulez signaler que quelqu'un prétend être vous ou une personne que vous connaissez, veuillez remplir le formulaire «Signaler le compte d'un imposteur» sur le centre d'aide Facebook.

Une amie m'a identifiée sur une photo, mais je ne veux pas que mon (ex) partenaire la voie, comment faire?

Pour supprimer une identification d'une publication dans laquelle vous êtes identifiée, cliquez sur l'icône en haut à droite de la publication et sélectionnez 'supprimer l'identification'. Vous pouvez également supprimer les identifications de plusieurs publications simultanément via votre historique personnel.

Les identifications supprimées n'apparaissent plus sur la publication ou la photo, mais ces dernières restent visibles par les personnes avec qui elles ont été partagées. D'autres utilisateurs peuvent avoir la possibilité de voir cette publication ou la photo en d'autres endroits. Pour la supprimer entièrement de Facebook, demandez à la personne qui l'a publiée de la retirer.

Pour en savoir plus sur les moyens de protéger votre confidentialité, consultez la page [facebook.com/about/basics](https://www.facebook.com/about/basics)



facebook

facebook.com/safety

**COLLECTIF FEMINISTE
CONTRE LE VIOL**
VIOLS FEMMES INFORMATIONS
N° national 0 800 05 95 95
APPEL GRATUIT / ANONYME / LUN-VEN 10H-19H



centre
**hubertine
auclert**

Centre francilien de ressources
pour l'égalité femmes hommes

île de France

**SOLIDARITÉ
Femmes**
FÉDÉRATION NATIONALE

VIOLS FEMMES 319
**APPELEZ LE
3919**
*Appel anonyme et gratuit.

**FÉMINISTES
CONTRE
LE CYBER
HARCÈLEMENT**